



# ACCENT AIGU

L'INFORMATION AU SERVICE DE LA POPULATION

Mi mouvman Fwanswa

NOVEMBRE 2011

## Editorial

Elu depuis 95 par la population franciscaine, notre maire n'a cessé de mettre en avant ses ambitions personnelles et cela malgré des cuisantes défaites (présidence du Conseil Général, pour ne citer que cela.)

Il n'y a pas si longtemps encore, il a réussi par des alliances d'intérêt, à décrocher un nouveau titre.

En effet notre petit maire est devenu Sénateur car, dit-on, notre petite mairie devenait un peu trop exigüe pour son évolution et c'est désormais au Palais du Luxembourg qu'il évoluera.

C'est très bien disent certains, mais à force d'entretenir ses ambitions personnelles il a oublié qu'il a été élu par le peuple franciscain et pour défendre leurs intérêts.

Pendant que Monsieur vogue dans les grandes eaux sur d'autres navires, notre petite yole franciscaine n'arrête pas de prendre de l'eau.

Aujourd'hui au bord du dessalage et nous, fatigués d'écoper, nous venons vers vous, population Franciscaine pour vous informer sur la situation catastrophique dans laquelle se trouve notre chère commune.

Les quelques exemples qui suivent vous permettront, nous l'espérons, de juger de vous-même et surtout de réagir avant qu'il ne soit trop tard.

## LE SIEGE DU MPF EST INSTALLE DANS UN BIEN DE LA COMMUNE

Le conseil municipal du 29 novembre 2010 a autorisé Monsieur Le Maire à préempter et à signer l'acte de vente pour l'acquisition d'une parcelle de terre située angle des rues Florent HOLO et COUTURIER appartenant aux consorts PLANET.

Le projet municipal vise à mettre à disposition ce terrain pour la construction de logements sociaux.

Un dossier a été présenté dans ce sens au conseil municipal.

Sur cette parcelle d'une contenance de 197m<sup>2</sup> est érigé un immeuble qui abrite le local du M P F (organisation politique de la majorité municipale) et locataire de la famille PLANET. Le président du MPF n'est autre que le Maire du François lui-même.

En Mars 2010 intervient la signature de l'acte de vente entre La commune du François représentée par son maire et la famille PLANET.

Le MPF continue d'occuper les locaux qui appartiennent désormais à la municipalité donc à tous les franciscains.

Lors du conseil Municipal du 03 novembre 2011, interpellé sur cette affaire par l'opposition le 1<sup>er</sup> adjoint qui présidait la réunion a indiqué :

- Que le MPF paierait régulièrement un loyer au percepteur,
- qu'il y aurait eu un transfert de bail, après la vente, mais qu'en même temps un nouveau bail aurait été signé entre le maire représentant de la municipalité et le MPF représenté par son président, le maire lui-même.
- que nous n'avions même pas à être informés des baux signés par la municipalité.

Il faut noter que depuis l'acquisition faite par la mairie ce dossier n'est jamais revenu devant le conseil municipal **donc aucune autorisation n'a été donnée au maire pour signer un quelconque bail.**

Nous sommes donc là dans une situation à la fois floue et très délicate. Nous avons donc réclamé une copie du « bail » en cours nous sommes en attente et nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès que cette information nous parviendra.

Il est inacceptable que le MPF soit logé dans un local municipal et que dans le même temps, le Maire refuse depuis des années de mettre à la disposition du groupe MI MOUVMAN FWANSWA un local administratif, alors que le code général des collectivités territoriales dans ses articles L 2121-27 et D 2121-13 lui fait obligation de le faire.

## LE FRANCOIS : une commune fortement endettée

Dès 2008, au début de la nouvelle mandature municipale, l'opposition MIM-CNCP a demandé la commande d'un audit sur les finances et l'état du patrimoine de la commune. Le résultat de cet audit a été communiqué à la fin du mois d'octobre 2011. Il s'avère que la situation financière de la commune est dans un état particulièrement préoccupant, suite à un endettement élevé.

Déjà, lors du vote du budget primitif 2011 (CM du 31 janvier 2011), nous avons constaté une diminution du budget (31,6 millions € contre 34,1 en 2010). Au chapitre des recettes, il y a un gel des dotations de l'Etat. Au chapitre des dépenses, les charges de personnel augmentent mais surtout les frais de remboursement de la dette atteignent un taux élevé : plus de 2,2 millions €.

L'audit révèle qu'à tout moment la commune peut tomber dans un déséquilibre financier. En effet, elle a atteint les limites en termes d'endettement et ne dégage plus d'épargne ou d'autofinancement. Or, l'autofinancement permet de rembourser la dette, de financer de nouveaux investissements et de constituer des réserves. Les marges de manœuvre de la commune se détériorent depuis 2009 (hors travaux en régie). C'est peut-être cela qui explique aussi le retard mis à réaliser la route et les réseaux VRD pour le nouvel hôpital de la Pointe Courchet ! Et ce sont nos malades, nos personnes âgées et dépendantes qui souffrent de cette situation.

La durée de désendettement de la commune s'étale sur près de 60 ans ! Pourtant, les recettes de fiscalité directe ont bien augmenté : entre 2004 et 2010, avec la hausse du taux des impôts locaux et l'élargissement de la base, les rentrées d'impôts sont passées de 2 500 000 à 5 000 000 €. Autrement dit, l'impôt perçu a tout simplement doublé !

La commune du François doit faire face à des frais financiers très importants du fait du recours massif à l'emprunt. L'endettement communal est en forte progression, doublé d'une solvabilité très réduite car l'épargne est pratiquement inexistante. Le moindre faux pas, la moindre dépense imprévue peuvent nous faire basculer dans une situation d'étranglement financier qui risque encore de coûter cher au contribuable.

## LA PLAGE ARTIFICIELLE : revient à l'ordre du jour

La majorité municipale entend mettre en œuvre un de ses projets qui date de 1995. Ce projet consiste en la création d'une plage artificielle, qui serait réalisée à la pointe bateau, plus précisément en contre bas de la piscine municipale.

Cette plage rentrerait dans un vaste programme d'aménagement de la façade maritime.

Le Conseil municipal du 03 novembre a eu à se prononcer sur la procédure de dévolution et l'autorisation de signer le marché afférent à la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

La conception, la réalisation et l'exploitation seront confiées à un concessionnaire dans le cadre d'une procédure de délégation de service public.

Le montant estimatif de cette assistance **uniquement** s'élève à 193 000€ (**merci pour nos impôts**). Plusieurs remarques sur ce dossier, d'abord nous constatons que de plus en plus la majorité municipale à recours au DSP (délégation de service publique) cela a été la procédure pour la marina. L'utilisation de cette procédure permet au maire de transférer la responsabilité qui lui incombe, notamment les relations avec les professionnels et les riverains.

La Municipalité n'ayant plus en charge la gestion de ces sites, il ne lui appartiendra pas de régler les problèmes qui s'y posent, de fixer le coût des prestations etc. à terme nous risquons de nous retrouver avec une commune entièrement gérée dans le cadre de délégations de service public parce que majorité ne veut où ne peut plus assumer.

D'autre part sur le principe même de la plage artificielle, on ne peut quand même pas nous dire que nous n'avons pas de plage, nous avons pléthore de plages sur les îlets, c'est la toute notre différence avec d'autres communes de la côte atlantiques. Il n'y a pas de réel besoin en la matière ; **d'autant qu'on devra encore faire appel au porte monnaie de Franciscaïns.**

Nous avons une très belle plage côtière, au Cap Est, une plage naturelle. Depuis la construction de l'hôtel LAGOON RESORT elle a été sacrifiée et son accès très réservé avec le concours de la municipalité M P F.

En échange la majorité municipale nous propose de l'artificiel avec tous les désagréments qu'il comportera.

Nous attendons avec beaucoup d'intérêt le projet tel qu'il sera défini, et bien sûr, vos conseillers à votre service vous tiendront informés de l'évolution de ce dossier.

### **Avec nous soyez vigilants.**

*Aujourd'hui nous ne comprenons pas l'entêtement de l'édilité à vouloir réaliser cette plage artificielle et surtout nous n'en voyons pas la nécessité d'autant que depuis toujours, notre commune a ses spécificités.*

*En effet nous avons nos îlets qui demeurent de vrais atouts touristiques.*

*Alors est-ce là une nouvelle tentative de faire disparaître définitivement ces chefs d'entreprise qui ont créé de toute pièce ce produit touristique que représente la visite de nos îlets ?*

*Ne serait-il pas plus juste de réunir tous ces entrepreneurs afin d'élaborer un projet d'amélioration de l'activité ?*

*Contribuables Franciscaïns encore une occasion de solliciter votre porte monnaie ne serait-ce que pour les études d'un projet qui ne sera d'aucun intérêt.*